



Planning cours de danse 2023/2024

(sous réserve de modifications, version du 28.06.2023)

Enseignantes : Mmes Maité Margue, Magali Saint-Michel Cochet et Sissy Mondloch
Salles de cours : Salle de danse au Pavillon EM et Salle de danse au Hall Sportif « op Flohr »
Conditions d'admission : âge minimum révolu, test d'aptitude ou autorisation médicale

Danse classique

Division inférieure – 1e Cycle

Inférieur 1 (Condition d'admission : âge minimum de 7 ans révolus avant le 1er septembre)

2 cours de 60 minutes par semaine

Mardi 13.45 - 14.45 et Jeudi 14.30 - 15.30 (Mme Sissy Mondloch)

ou

Mardi 15.00 - 16.00 et Jeudi 15.00 - 16.00 (Mme Magali Saint-Michel)

Inférieur 2

2 cours de 60 minutes par semaine

Mardi 14.00 – 15.00 et Jeudi 14.00 – 15.00 (Mme Magali Saint-Michel)

ou

Mardi 17.15 – 18.15 et Jeudi 15.30 – 16.30 (Mme Sissy Mondloch)

Inférieur 3 (et 3.1) (Diplôme du 1^e Cycle)

2 cours de 60 minutes par semaine

Lundi 17.45 – 18.45 et Vendredi 17.15 – 18.15 (Mme Maité Margue) (complet, liste d'attente)

Division inférieure – 2e Cycle

Inférieur 4

2 cours de 75 minutes par semaine (dont 30 minutes d'entraînement facultatif)

Mardi 14.45 – 16.00 et Jeudi 17.45 – 19.00 (Mme Sissy Mondloch)

Inférieur 5

2 cours de 90 minutes par semaine (dont 30 minutes d'entraînement facultatif)

Lundi 18.45 – 20.15 et Mercredi 17.15-18.45 (Mme Maïté Margue)

Inférieur 6 (et 6.1) (Diplôme du 2^e Cycle)

2 cours de 90 minutes par semaine

Mercredi 18.45 – 20.15 et Vendredi 19.30 - 21.00 (Mme Maïté Margue)

Division moyenne - 3ème Cycle

Moyen 1

2 cours de 90 minutes par semaine

Mercredi 18.45 – 20.15 et Vendredi 19.30 -21.00 (Mme Maïté Margue)

Danse contemporaine

Division inférieure – 1e Cycle

Inférieur 1 (âge minimum de 9 ans révolus avant le 1er septembre)

1 cours de 90 minutes par semaine

Mercredi 16.30-18.00 (Mme Magali Saint-Michel)

Inférieur 2

2 cours de 60 minutes par semaine (dont 30 minutes d'entraînement facultatif)

Lundi 16.30 - 17.45 et Vendredi 18.15 - 19.30 (Mme Maïté Margue)

Inférieur 3 (et 3.1) (Diplôme du 1^e Cycle)

2 cours de 60 minutes par semaine (dont 30 minutes d'entraînement facultatif)

Mardi 16.00 - 17.15 et Jeudi 16.30 - 17.45 (Mme Sissy Mondloch)

Division inférieure – 2^e Cycle

Inférieur 4

2 cours de 90 minutes par semaine (dont 30 minutes d'entraînement facultatif)

Mardi 16.00 – 17.30 et Jeudi 16.00 – 17.30 (Mme Magali Saint Michel)

Division moyenne – 3^e Cycle

Moyen 1

2 cours de 90 minutes par semaine

Mardi 18.15 – 19.45 (Magali Saint-Michel) et Jeudi 19.00 – 20 .30 (Mme Sissy Mondloch)

Danse jazz pour adultes

Degré Inférieur Adultes 1 et Adultes 2

1 cours de 60 minutes par semaine

Lundi 20.15 – 21.15 (Mme Maïté Margue)

Formation musicale pour danseurs

La formation musicale est aussi un cours obligatoire pour les élèves en danse.

Les élèves de danse ont le choix entre la formation musicale traditionnelle jusqu'à la formation musicale 4 incluse, ou bien de suivre 2 années de formation musicale traditionnelle (FM 1 et FM2) et puis suivre le cours de formation musicale pour danseurs 2.

Le cours de formation musicale pour danseurs 2 est fortement conseillé à tous les danseurs, aussi ceux ayant accompli la formation musicale FM4 traditionnelle.

Grevenmacher (Maison d'Osbourg)

Mercredi 18.00 - 19.00 Op Flohr Mme Magali Saint-Michel

Chorégraphie et kinésiologie

Cours obligatoire pour les élèves inscrits en division moyenne (3^e cycle de danse classique ou de danse contemporaine)

Moyen 1

1 cours de 60 minutes par semaine

Mercredi 20.15 - 21.15 Mme Maité Margue